



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES,
DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES
AFFAIRES JURIDIQUES

ELECTIONS ET POLICE ADMINISTRATIVE

**Arrêté préfectoral modifiant les arrêtés
préfectoraux portant autorisation d'exploitation et
agrément de la SARL EDECIMO
RECUPERATION - Zone de Bigorre DELTA
SUD 09120 Varilhes - comme démolisseur de
véhicules hors d'usage -**

**LE PRÉFET DE L'ARIEGE,
Officier de l'Ordre national du Mérite,**

VU le code de l'environnement, notamment les titres I et IV de son livre V relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement et aux déchets ;

VU l'arrêté préfectoral du 04 avril 2000 modifié le 22 juin 2006 autorisant la SARL EDICIMO RECUPERATION à exploiter une installation de stockage de véhicules hors d'usage et un centre de récupération de métaux ferreux et non ferreux visés sous la rubrique n°286 de la nomenclature des installations classées, à Varilhes -09120- zone de Bigorre - Delta Sud ;

VU l'arrêté préfectoral complémentaire du 13 novembre 2003 portant agrément de la SARL EDICIMO RECUPERATION comme démolisseur de véhicules hors d'usage - n° PR 09 0003-D;

Considérant l'erreur matérielle constatée dans la dénomination de la société autorisée ;

Sur proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Ariège,

A R R Ê T E :

Article 1^{er} :

Dans les arrêtés préfectoraux des 22 juin 2006 et 13 novembre 2006 susvisés, il y a lieu de lire « **SARL EDECIMO RECUPERATION** » aux lieu et place de « **SARL EDICIMO RECUPERATION** ».

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 :

Mme la Secrétaire Générale de la préfecture de l'Ariège, M. le Sous-Préfet de Pamiers et Mmes et MM. les inspecteurs des installations classées de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Foix, le 15 janvier 2010

P/Le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale

Dominique CHRISTIAN